



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 28 MAI 2025

Affaire n° 02-20250528

« Voie Verte, parcours de liaison cyclable de haute altitude »

Approbation du plan de financement de l'opération

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 mai 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 22 mai 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 11
- absent : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-huit mai à seize heures quarante-neuf minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er Adjoint

Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Patrice Thien-Ah-Koon par Charles Emile Gonthier, Liliane Abmon par Marie Héléna Genna-Payet, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Jean-Baptiste par Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger par Marie-Lise Blas, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Evelyne Robert par Noëline Domitile, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Monique Bénard par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Jean-Yves Félix, Anissa Locate par Marcelin Thélis

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 02-20250528

« Voie Verte, parcours de liaison cyclable de haute altitude »

Approbation du plan de financement de l'opération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport n° 02-20250528 présenté au Conseil municipal du 28 mai 2025,

Considérant que la commune du Tampon porte sur le secteur de Bourg-Murat le projet de création d'une voie verte de haute altitude, dont l'objectif est de proposer une offre d'itinéraires sportifs en adéquation avec les usages et les spécificités des activités,

Considérant que le projet prévoit la création d'un itinéraire cyclable (piétons, roller, skate, trottinette) par la réalisation d'une Voie Verte entre la RN3 et La Grande Ferme d'une longueur de 2 645 ml - favorisant une liaison inter-quartiers depuis le chemin du champ de Foire jusqu'à la route de Grande Ferme,

Considérant que le projet peut envisager le Programme FEDER-FSE+ 2021-2027. La région a lancé dans son exercice 2024, l'appel à manifestation d'intérêt "Infrastructures cyclistes, développement des modes doux" permettant le financement parcours cyclables à hauteur de 85%,

Considérant que l'itinéraire cyclable proposé dans le programme répond aux critères de cet AMI, qui soutient les créations de bandes, pistes, aires de stationnement dédiées au vélo ainsi que les aménagements de cheminements piétonniers inter-quartiers et toute autre réalisation favorisant les modes doux,

Considérant que les aménagements seront en rapport avec les projets touristiques des hauts,

Considérant que les travaux de l'opération « Voie Verte, parcours de liaison cyclable de haute altitude » sont estimés en phase AVP à 4 611 174,00 € HT pour les travaux et 150 000,00 euros pour les études,

Le Conseil municipal,

Réuni le mercredi 28 mai 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt "Infrastructures cyclistes, développement des modes doux" au titre du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 aux fins de financer la réalisation de cette Voie Verte de haute altitude intégrant un cheminement mode doux et de valider le dépôt de dossier de candidature correspondant ;

Article 2 d'approuver plan de financement prévisionnel de l'opération "Voie Verte parcours de liaison cyclable de haute altitude ", décomposé comme suit :

DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT HT	FEDER Financement 85%	Commune Financement 15%
ETUDES	150 000,00 €	4 046 998,00 €	714 176,00 €
TRAVAUX	4 611 174,00 €		
TOTAL HT	4 761 174,00 €	4 761 174,00 €	

Article 3 de valider la participation financière globale de la commune à hauteur de 714 176,00 € HT, en tant que maître d'ouvrage de l'opération en prenant en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicité, les dépenses inéligibles.

Article 4 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**